



	Attribution	Information
Direction		
S.G.		
S.S.C.A	✓	
P.S.C.V	M	
S.I		
J.S		
D.D.V.A		
P.D.F.F		
P.C		

DDCSPP du Gers

N° 14138*02

COURRIER ARRIVEE

1402007

J.C. Jouquet

DEMANDE DE CERTIFICAT PROFESSIONNEL INDIVIDUEL D'ÉLEVEUR DE POULET DE CHAIR SUITE AU SUIVI D'UNE FORMATION QUALIFIANTE

ARRÊTÉ DU 28 JUIN 2010 ÉTABLISSANT LES NORMES MINIMALES RELATIVES À LA PROTECTION DES POULETS DESTINÉS À LA PRODUCTION DE VIANDE

A renvoyer à la direction départementale en charge de la protection des populations du département où est localisé votre domicile

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : PELIZZA ; Prénom : MURIEL
Date de naissance : 10/11/1973 ; Lieu de naissance : AIDE SUR L'ADOUR
Adresse personnelle : "LA TUILERIE"
Code postal : 31219 ; Commune : LANNEPAY
Téléphone : 0562648315 ; 0682264067
Mél : M. pelizza@orange.fr

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

- Je soussigné(e) (nom et prénom du demandeur) PELIZZA MURIEL
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et la pièce jointe ;
 - déclare ne pas avoir été condamné pour infraction à la législation communautaire et/ou à la législation française en matière de protection des animaux au cours des trois dernières années ;
 - m'engage à informer la direction départementale en charge de la protection des populations de tout changement d'information lié à la présente demande ;
 - joins à la présente demande une copie de l'attestation de formation délivrée par un organisme dispensateur de formation habilité par le ministre en charge de l'agriculture.

Fait le 29/08/2014

Signature :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception : 01/09/2014

Le certificat professionnel individuel d'éleveur de poulets de chair est :

accordé

refusé pour le motif suivant : _____

Votre demande doit être complétée par les éléments suivants : _____

Fait le : 27/10/2014

Signature : Pour le DDCSPP,
Le chef de service
Gérald Laval

NB :

- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.
- Une copie du présent document doit être conservée et présentée à toute réquisition des agents des services de contrôle officiels.